

REGLEMENT DU JEU «CIC VILLEMANDEUR 2013 »

Article 1 – ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, à NANTES (44000), organise pour son compte, un jeu par tirage au sort intitulé « CIC VILLEMANDEUR 2013 » du 10 septembre au 19 octobre 2013. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 - CONDITION DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet à l'agence CIC, 12 avenue de la Libération, 45700 VILLEMANDEUR, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h30.

Les salariés et retraités du CIC et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux), et les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 - MODALITE DE PARTICIPATION

Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

Article 4 - DESCRIPTIF DES DOTATIONS

1^{er} prix : Un IPAD wifi 16 Go d'une valeur de 510 € TTC
2^{ème} prix : Un appareil photo CANON SX 280 d'une valeur de 300 € TTC
3^{ème} prix : une carte cadeau CIC d'une valeur de 100 € TTC

Article 5 - TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu au siège de CIC Ouest situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle – Nantes le 7 novembre 2013, sous contrôle d'huissier de justice.

Article 6 - AVIS DE GAIN

Les trois gagnants seront informés par courrier dans les 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés.

Article 7 - ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants devront se présenter en agence, muni de ce courrier afin que leur soit remis leur lot. Le lot ne peut faire l'objet d'aucune substitution par sa valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque sorte que ce soit et n'est pas cessible. Tout lot non réclamé par le gagnant dans les 90 jours suivant le tirage ne sera pas attribué.

ARTICLE 8 : consultation du règlement

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination du gagnant et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 9 : remboursement des frais

Les gagnants pourront demander le remboursement de leurs frais de déplacement occasionné pour venir retirer leur lot, calculé sur la distance entre leur domicile (présent sur le territoire CIC Ouest) et l'agence CIC organisatrice du jeu, à raison de 0.46 € le km (pour un trajet en voiture particulière).

ARTICLE 10 : loi informatique et liberté

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex ».

Chaque gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 11 : divers

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 12 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est régi par la loi française.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.



cic.fr

Parce que le monde bouge.

Notre agence CIC Villemandeur
vous offre une pluie d'avantages
et de cadeaux !

CIC Ouest



Et des cadeaux à gagner !

1er prix
Un IPAD wifi 16Go
d'une valeur de 510 €

2ème prix
Un appareil photo
CANON SX280
d'une valeur de 300 €

3ème prix
Une carte cadeau
d'une valeur de 100 €



(1) Abonnement mensuel de 25,08 € TTC pour le Contrat Professionnel Global de base (hors options éventuelles). Conditions au 01/01/2013. Ce contrat a une durée minimale d'un an renouvelable, vous pouvez le clore à tout moment en adressant un courrier à la banque. Les produits et services, s'ils sont maintenus, sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la résiliation. (2) Hors médécines douces. Voir conditions en agence ou sur cic.fr. (3) Abonnement mensuel de 1,08 € TTC pour le Forfait Libéral Essentiel formule Web mensuel de base (hors options éventuelles). Conditions au 01/01/2013. Ce contrat a une durée minimale d'un an renouvelable, vous pouvez le clore à tout moment en adressant un courrier à la banque. Les produits et services, s'ils sont maintenus, sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la résiliation. (4) Sous réserve d'acceptation du dossier. Offre valable dans les 6 mois suivant l'ouverture de compte professionnel. (5) Taux nominal brut de 4% (au 01/01/2013) garanti pendant 6 mois suivant l'ouverture du livret, et jusqu'à 50 000 € de versements. Au-delà des 6 mois et de 50 000 €, la rémunération correspond au taux en vigueur du CELS de la banque, sous réserve de modifications. Les intérêts sont calculés par quinzaine et capitalisés à la fin de l'année civile, le 31 décembre et font l'objet d'une déclaration fiscale (IR ou prélèvement libératoire optionnel). Ce contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez le clore en adressant un courrier à la banque, la rémunération sera calculée comme indiqué précédemment. Un seul livret est autorisé par personne physique. (6) Offres de services en vigueur au 01/01/2013. (7) 150 € valables sur les nouvelles souscriptions de produits et services commercialisés par le CIC, offerts sous forme de réduction - soit par un avoir (Contrat Personnel, abonnement Filabanc, colation Carte Bancaire, droits d'émission Plan Assurance vie, frais d'installation Protection V4, frais de dossier de crédit immobilier), soit par un remboursement de frais déjà payés (contrat de Téléphonie avec engagement, contrat d'Assurance CIC, frais de crédit consommation) ou sous forme d'abandonnement (PEL, PEA Plan Bourse) conditionné à une durée de démission d'un an. A défaut d'abandonnement, devra être remboursé à la banque. Offre réservée aux nouveaux clients de moins de 6 mois, personnes n'ayant à titre non-professionnel, les conditions d'éligibilité, dans votre agence CIC.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU JEU : Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bondouelle, à NANTES (44000) organise pour son compte un jeu par tirage au sort intitulé « CIC VILLEMANDEUR 2013 » du 10 septembre au 10 octobre 2013. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne présentée à cet effet à l'agence CIC, 13 avenue de la Libération, 45700 Villemandeur, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00. Le tirage au sort effectif le 7 novembre 2013 au siège de CIC Ouest, sous contrôle d'un huissier de justice, 3 bulletins gagnants pour les 3 cadeaux cités sur ce bulletin. Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (femmes non, prénom et adresse). En cas de pluriplacé, participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou ratés. Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Concrètement à la fin interneurque et libérée du 10 janvier 1978. Il convient de préciser que les données personnelles recueillies sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du jeu au sort et la tenue de la liste des gagnants et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les personnes concernées par le présent règlement ont droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès du CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bondouelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1. Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est opposé à la SCP Luverque, Calvez et Béhéret, huissiers de justice associés à Verrou (44120) 1 rue Auguste Sauph, Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (limite remboursée au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bondouelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1. La Société organisatrice se réserve le droit d'écarter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être tenue responsable en tout état qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.



Parce que le monde bouge.

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bondouelle, BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - RFRN 808 801 072 RCS Nantes - L29 486. Banque agréée par les articles L3111 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les modalités de votre affiliation en ce qualité d'adhésion à l'association « Amis du CIC Ouest », contactez votre agence ou écrivez à : CIC Ouest, 13 avenue de la Libération, 45700 Villemandeur, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h00 à 19h00. Le tirage au sort effectif le 7 novembre 2013 au siège de CIC Ouest, sous contrôle d'un huissier de justice. (Membre du Réseau des Agences de la Région Centre). Les données personnelles recueillies au titre de votre participation à ce jeu sont traitées par la banque CIC Ouest. Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Concrètement à la fin interneurque et libérée du 10 janvier 1978. Il convient de préciser que les données personnelles recueillies sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du jeu au sort et la tenue de la liste des gagnants et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les personnes concernées par le présent règlement ont droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès du CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bondouelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1. Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est opposé à la SCP Luverque, Calvez et Béhéret, huissiers de justice associés à Verrou (44120) 1 rue Auguste Sauph, Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (limite remboursée au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bondouelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1. La Société organisatrice se réserve le droit d'écarter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être tenue responsable en tout état qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.



Profitez de nos Offres de Bienvenue...



Disposer de solutions en banque, en assurance et téléphonie adaptées à vos besoins du moment, c'est aujourd'hui essentiel.

C'est pourquoi le CIC a conçu pour vous des garanties exclusives et des services innovants à des conditions avantageuses.

Pour être mieux protégé, réaliser plus aisément vos projets et simplifier votre gestion quotidienne, venez découvrir les Offres de Bienvenue que le CIC vous réserve.



>>> Pour nous rencontrer, il vous suffit de contacter l'agence CIC VILLEMANDEUR.
Un conseiller se tient à votre disposition pour étudier vos projets !



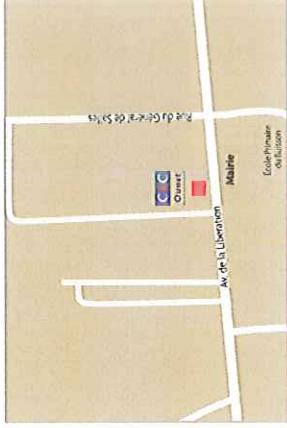
De gauche à droite,
Laura POITOU,
Laurent CHERY, directeur,
Sabrina LACHARPAGNE.

>>> L'agence CIC VILLEMANDEUR est près de chez vous :

12 avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

tél : 02 38 89 47 70
email : 14674@cic.fr

Heures d'ouverture :
du mardi au vendredi
9h00 - 12h15 et 13h45 - 18h00
samedi 9h00 - 12h30



Professionnels,
optez pour un partenariat gagnant !

Artisans, commerçants, entrepreneurs
Pour la gestion de votre compte professionnel
3 mois gratuits à l'ouverture d'un Compte Professionnel Global
Pour votre Assurance Santé
1 mois offert sur la cotisation de votre Assurance Santé*

Professions libérales
Pour la gestion de votre compte professionnel
3 mois gratuits à l'ouverture d'un Forfait Libéral Essentiel (CIC)
Pour vos investissements professionnels
un financement sur mesure* mais frais de dossier**

Pour votre épargne
un livret à 4%* jusqu'à 50 000 € pendant 6 mois
Votre Terminal de Paiement Electronique
6 ans* offerts sur la location de votre TPE*



Particuliers, des offres adaptées à votre vie !

Jusqu'à
150 €
offerts sur les services
de votre choix*

Le CIC vous invite à profiter pendant 6 mois
d'une rentabilité exceptionnelle dans la limite de 50 000 € :
Un placement qui allie sécurité
et disponibilité.

Le Livret Bienvenue CIC
au taux exceptionnel de
4%
pendant 6 mois*



Et rejoindre le CIC, rien de plus simple. Avec Transfert facile,
changer de banque n'aura jamais été aussi facile : notre équipe s'occupe de toutes les
formalités concernant le transfert de vos comptes dans votre nouvelle agence CIC
(regrouper sans frais l'ensemble de vos virements et prélèvements, transmettre gratuitement
à vos prestataires vos nouvelles coordonnées bancaires).



Jeu gratuit sans obligation d'achat.
Pour participer, il vous suffit de compléter ce bulletin
et de le déposer à l'agence

CIC Villemandeur
dans l'urne prévue à cet effet
entre le 10 septembre et le 19 octobre 2013.

Vos coordonnées :

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____
Ville _____
N° téléphone _____
E-mail : _____

*Ces offres sont soumises à conditions. Elles ne peuvent être cumulées avec d'autres offres de la banque. Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site www.cic.fr. Les offres sont réservées aux clients particuliers. Elles ne peuvent être communiquées à des fins de prospections commerciales. Elles ne peuvent être utilisées que pour les seules opérations afférentes aux finitions des évènements, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.



Parce que le monde bouge.

